

**Composition des conseils de  
perfectionnement des Licences  
Professionnelles de la Faculté  
des Sciences Pharmaceutiques**

## **Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 13 février 2018**

### **Délibération 2018/02/CFVU- 20**

*Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier notamment son article 35 ; 8 ; 20*

*Vu la proposition du Conseil de la Faculté des Sciences Pharmaceutiques*

**Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent** la composition des conseils de perfectionnement des Licences Professionnelles de la Faculté des Sciences Pharmaceutiques.

#### **Licence Professionnelle Conseiller en produits dermo-cosmétiques :**

- 5 enseignants
- 1 BIATSS
- 2 étudiants
- 4 représentants du monde socio-économique

#### **Licence Professionnelle Viticulture et Œnologie Innovation et Mondialisation :**

- 4 enseignants
- 2 étudiants
- 6 représentants du monde socio-économique

Lorsqu'un responsable perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné, il est procédé à la désignation de son successeur par le directeur de la composante.

Toulouse le 13 février 2018

Le Président



Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 40  
Nombre de membres présents ou représentés : 28

Nombre de voix favorables : 28  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0  
Nombre de votes blancs : 0